

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. »

Bulletin hebdomadaire « ITEKA N'IJAMBO » n°31 de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA »

Semaine du 31 octobre au 06 novembre 2016



En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, Trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 6 novembre 2016, au moins 331 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.

TABLE DES MATIERES**PAGES**

<i>SIGLES ET ABREVIATIONS</i>	3
<i>0. INTRODUCTION</i>	4
<i>I.DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME</i>	4
<i>I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE</i>	4
<i>I.2. DES CAS D'ENLEVEMENTS ET D'ARRESTATIONS SUIVIS DE DISPARITIONS FORCEES</i>	5
<i>I.3. DES CAS DE TORTURES, TRAITEMENTS INHUMAINS OU DEGRADANTS</i>	5
<i>I.4. DES CAS D'ARRESTATIONS ET DE DETENTIONS ILLEGALES</i>	6
<i>I.5. VIOLATION DE LA LIBERTE D'EXPRESSION AU BURUNDI</i>	7
<i>II. FAITS SECURITAIRES</i>	7
<i>II.1. LE PHENOMENE DE CADAVRES DONT CERTAINS NON IDENTIFIES</i>	7
<i>II.2. DES ATTAQUES ARMEES</i>	8
<i>II.3. D'AUTRES FAITS RAPPORTES</i>	8
<i>III. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS</i>	10

SIGLES ET ABREVIATIONS

CDS : *Centre de Santé*

CNC : *Conseil National de la Communication*

CNDD-FDD: *Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie*

CPI : *Cour Pénale Internationale*

FAB : *Forces Armées Burundaises*

FNL : *Front National de Libération*

SNR: *Service National de Renseignement*

UA : *Union Africaine*

UPRONA : *Union pour le Progrès National*

VOA : *Voice Of America (Voix d'Amérique)*

0. INTRODUCTION

Au cours de la période couverte par ce numéro, des allégations de violations et des violations des droits de l'Homme ont été enregistrées : au moins 8 personnes ont été tuées, au moins 2 cas de torture, au moins 3 personnes ont été portées disparues et au moins 32 personnes ont été arrêtées arbitrairement par la police burundaise en collaboration avec des jeunes du parti au pouvoir, les Imbonerakure. Au moins 3 cadavres ont été signalés au cours de cette période du bulletin.

Le bulletin dénonce le phénomène des cadavres, les harcèlements de journalistes et des ex-FAB qui ne cessent d'être signalés dans le pays. Il revient sur des cas de tortures, d'arrestations et de détentions arbitraires qui sont devenus une récurrence inquiétante dans le pays.

La situation sécuritaire précaire se caractérise par de nouvelles découvertes de cadavres mais aussi de fosse commune. La Ligue Iteka a appris l'existence d'une nouvelle fosse commune très contrôlée par des Imbonerakure affiliés au CNDD-FDD, en zone Maramvya, commune Mutimbuzi, province de Bujumbura rural, ce qui constitue encore une fois la preuve que des exécutions extrajudiciaires sont une triste réalité.

I.DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME

I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE

Une fosse commune retrouvée en province de Bujumbura

En date du 4 novembre 2016, une fosse commune a été retrouvée sur la transversale 14 de zone Maramvya, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural. Selon un témoin sur place, un homme a été embarqué depuis Bujumbura à bord d'un pick-up militaire pour être exécuté à cet endroit. Des Imbonerakure de la localité en charge d'exécuter des personnes ont d'abord téléphoné sa femme et l'ont demandé d'amener une somme d'argent pour que son mari soit libéré. Malheureusement, elle a trouvé son mari déjà exécuté et elle aussi a été exécutée par la suite. Ces Imbonerakure les ont enterrés à cet endroit. Ce n'est que le lendemain matin, que les passants ont vu des jambes d'une personne mal enterrée pour que cet endroit soit découvert.

Selon les mêmes sources, un Imbonerakure de cette localité du nom de Majambere, est pour le moment traumatisé par les crimes qu'il a commis sur ordre du SNR et c'est lui-même qui le dit clairement suite à cette crise de trauma.

I.2. DES CAS D'ENLEVEMENTS ET D'ARRESTATIONS SUIVIS DE DISPARITIONS FORCEES

Une personne disparue en commune Burambi, province Rumonge

Emmanuel Haragakiza, a été enlevé en date du 6 novembre 2016 vers 16 heures par des personnes non identifiées à Ruziba, commune Kanyosha, province Bujumbura rural au moment où il se rendait dans sa commune natale, de Burambi, province de Rumonge.

Un pasteur et un fidèle enlevés en commune Gihanga, province Bubanza

En date du 31 octobre 2016, vers 20 heures, Albert Bwenge, Pasteur de l'Eglise méthodiste libre et un fidèle de cette même église Abel Baranyikwa, ont été enlevés près de leurs domiciles situés en zone de Buringa, commune Gihanga, province Bubanza. Selon des témoins, les deux victimes ont été enlevés par un groupe d'hommes en tenues militaires et armés des fusils de type kalachnikov et ont été conduites en direction de la réserve naturelle de Rukoko. Les mêmes sources précisent que les ravisseurs réclament aux familles des deux victimes une rançon de 5.000.000 fbu pour leur libération L'information parvenue à la Ligue Iteka en date du 7 novembre 2016, indique que les deux victimes ont été libérés la nuit du 6 novembre 2016 après avoir payé une rançon.

I.3. DES CAS DE TORTURES, TRAITEMENTS INHUMAINS OU DEGRADANTS

Une personne torturée en zone Rukaramu, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

En date du 1^{er} novembre 2016, Jean Nsabimana, originaire de la province Karusi, résidant à Kagaragara, colline Kigwati II, a été torturé par le chef de poste de police Kigwati, le Brigadier prénommé Claude, en complicité avec des Imbonerakure Jean Marie et Joël de la colline Kigwati I, zone Rukaramu, province Bujumbura rural. Selon des mêmes sources, Jean Nsabimana a été dépouillé de son argent qu'il venait de collecter après la vente du miel. La victime a été évacuée au CDS de Rukaramu.

Une personne torturée en commune Rugombo, province Cibitoke

En date du 6 novembre 2016, vers 20 heures, Hermes Kubwayo, enseignant et membre du parti FNL aile d'Agathon Rwaso, a été torturé à coup de bâton par un policier connu sous le surnom de Kiwi sur la colline Mparambo, commune Rugombo, province Cibitoke.

Les habitants de cette localité se demandent jusqu'à quand ils seront malmenés par ceux-là qui devraient les protéger. Ils interpellent l'administration de leur venir en aide pour mettre fin à ces exactions commises par les policiers.

I.4. DES CAS D'ARRESTATIONS ET DE DETENTIONS ILLEGALES

Un militant du FNL, aile d'Agathon Rwasa, arrêté en commune Mutaho, province Gitega

En date du 3 novembre 2016, Privat Cishatse, enseignant au Lycée Saint Vincent de Rwisabe, membre du parti FNL, aile d'Agathon Rwasa, a été arrêté par des militaires et conduit au cachot de police de la commune Mutaho, province Gitega. Selon le président local du FNL, Privat Cishatse est accusé d'être impliqué dans un affrontement des jeunes Imbonerakure du CNDD-FDD et ceux d'Agathon Rwasa de cette commune où le chef de zone avait été tabassé causant son hospitalisation.

Un journaliste arrêté en zone Ndava, commune Buganda, province Cibitoke

En date du 1^{er} novembre 2016, Jackon Bahati, correspondant du groupe de presse Iwacu et collaborateur de la radio Isanganiro dans la province Cibitoke, a été arrêté par le chef de zone en compagnie de la police. Il a été relâché après interrogatoire par le chef de poste de Buganda. Le mobile de son arrestation n'est pas connu.

Deux personnes arrêtées au centre-ville de la province Gitega

En date du 31 octobre 2016, Augustin Arakaza, un motard et King Irakoze, un boutiquier, ont été arrêtés par le commandant du 3^{ème} bataillon commando au centre-ville de Gitega. Selon la police, ils étaient en possession de plusieurs cartes d'identités et des billets en shillings ougandais et kenyans. Ils ont été détenus au commissariat de Gitega.

Le correspondant de la radio Isanganiro arrêté en province Karusi

Blaise Pascal Kararumiye, correspondant de la radio Isanganiro a été arrêté le soir du 2 novembre 2016 puis relâché après 2 heures d'interrogatoire par le commissaire provincial de police en province Karusi. Selon des témoins sur place, il a été accusé de propager des mensonges dans un reportage qu'il avait effectué sur la violence dont des jeunes Imbonerakure sont responsables dans cette province. Il avait en effet mentionné le fait que des jeunes Imbonerakure du parti CNDD-FDD se substituent aux forces de l'ordre. Le directeur de la radio Isanganiro, Samson Maniratunga, a dénoncé cette interpellation intempestive des journalistes qui n'a d'autres visées que de les déstabiliser et de les intimider. Il serait mieux d'approcher les instances au cas où un individu n'est pas satisfait de l'information diffusée au lieu de recourir à la force, ajoute Samson Maniratunga. Au moment de son interpellation, le correspondant de la radio Isanganiro, était avec la journaliste de la radio VOA, Raïssa Lilliane Inamahoro et une stagiaire Elsa Digne Kagwiza, de la même radio. Ce commissaire a intimé l'ordre à ces deux journalistes de la VOA de quitter cette province avant 24 heures.

Vingt-deux personnes arrêtées en province Mwaro

Vingt-deux personnes, tous originaires de la province Cibitoke, ont été arrêtées dans l'après-midi du 6 novembre 2016 par la police dans la province de Mwaro. Ces personnes disaient

qu'elles se rendaient en commune Mugamba, province Bururi pour chercher du travail. Le commissaire de la police à Mwaro a dit qu'elles sont en train d'être interrogées en vue de connaître leur vraie destination.

Un ex-FAB arrêté en commune Mugongomanga, province Bujumbura rural

En date du 3 novembre 2016, vers 9 heures du matin, un ancien militaire ex-FAB et membre du parti UPRONA du nom de Nicolas Dundaguza, originaire de la colline Mugoyi, zone Ijenda, commune Mugongomanga, a été arrêté au centre-ville de la zone Ijenda, commune Mugongomanga, province Bujumbura rural. Selon des témoins de la scène, l'administrateur communal de Mugongomanga, le prénommé Diomède a donné l'ordre à deux policiers de poste de police Rwibaga de l'acheminer au cachot de transit d' Ijenda accusant la victime d'avoir déchiré un tricot du CNDD-FDD que portait un Imbonerakure de cette même colline, du nom de Steve Ndayizeye. La même source indique que cet Imbonerakure avait juré de faire arrêter cet ex-FAB et que cette accusation n'est qu'un pur montage monté de toute pièce. En date du 4 novembre 2016, vers 8 heures du matin, il a été conduit au poste de police de Rwibaga où il serait gardé.

1.5. VIOLATION DE LA LIBERTE D'EXPRESSION AU BURUNDI

Un journaliste indépendant belge chassé du territoire burundais par le CNC

Marc Hoogsteys, journaliste belge œuvrant dans la région des grands lacs, a été chassé du pays le 4 novembre 2016. Selon des sources sur place, ce journaliste était entré dans le pays le 31 novembre 2016, avec la première mission de faire un reportage sur la situation au Burundi et la seconde était de former les journalistes du journal IWACU sur le reportage et camera. Selon les mêmes sources, il était surveillé par des agents du SNR depuis son hôtel et ce n'est qu'au moment où il se rendait au bureau du CNC pour chercher une accréditation et après avoir payé 300 dollars des frais d'accréditation que Marc Hoogsteys a été intimidé par le vice-président du CNC, Gabriel Bihumugani l'intimant l'ordre de quitter le sol burundais dans les 24 heures, sous peine de voir sa sécurité menacée. Marc Hoogsteys a quitté le pays sans être remboursés de ses 300 dollars qu'il avait payé et n'a pas compris cette interdiction alors qu'il avait tous les documents nécessaires.

Les journalistes constituent une cible du pouvoir CNDD-FDD qui ne supporte pas que la vérité sur la situation politico-sécuritaire soit connue de la communauté nationale et internationale.

II. FAITS SECURITAIRES

II.1. LE PHENOMENE DE CADAVERES DONT CERTAINS NON IDENTIFIES

Un corps sans vie retrouvé dans une vallée, commune Nyabikere, province Karusi

En date du 31 octobre 2016, un corps d'un homme a été découvert dans une vallée située dans la colline Mazita, commune Nyabikere, province Karusi. Après identification de la dépouille mortelle, il s'est avéré que c'était le corps d'un homme nommé Joachim Hatungimana,

originaire de la commune Nyabikere, province Karusi. Les sources sur place ont révélé que la victime travaillait au CDS Rabiho, depuis 1990 jusqu'en 2013, avant d'embrasser la carrière de construction des adductions d'eau potable. Son corps ne présentait aucune blessure. La dernière fois que sa famille l'avait vu, il se rendait sur sa colline natale pour voir ses parentés. Son corps a été inhumé le 31 octobre 2016.

II.2. DES ATTAQUES ARMEES

Quatre personnes arrêtées après une attaque à la grenade à Muramvya

En date du 2 novembre 2016, quatre jeunes ont été interpellées par la police sur la colline de Ruhinga, zone Shombo, commune et province Muramvya. Elles sont soupçonnées d'avoir participé dans une attaque du 31 septembre 2016 qui avait coûté la vie à un jeune homme et trois autres blessés.

Une personne tuée et trois autres blessées en zone Shombo, commune et province de Muramvya

En date du 31 octobre 2016, aux environs de 21 heures, une personne du nom d'Alberic Ndereyimana, âgé de 40 ans, originaire de la colline Remera, a été tué et 3 autres blessées lors d'une attaque à la grenade perpétrée par des personnes inconnues en zone Shombo, commune et province Muramvya. Selon des sources sur place, cette attaque avait visé les 4 personnes lorsqu'elles rentraient du marché de Kwibuye avec leurs vaches. Après l'incident, les victimes dont 2 en état critique, ont été évacuées à l'hôpital de Muramvya où Alberic a succombé à ses blessures. Les auteurs de l'attaque ont pris le large sans aucune tentative de voler les vaches et de fouiller les poches des victimes. Le chef de colline Ruhinga, Jean Ngendakuma a précisé ne pas comprendre le mobile de ce crime.

Une personne tuée en zone urbaine Gihosha, Mairie de Bujumbura

En date du 2 novembre 2016, un motard du nom de Sylvestre Ndayegamiye, âgé de 24 ans, originaire de la commune Kiremba, province de Ngozi, a été tué par balle en zone urbaine de Gihosha, Mairie de Bujumbura. Selon des sources sur place, la victime transportait un client et en arrivant à destination, on lui a tiré une balle à la tête. Selon les mêmes sources, le client était complice car, quand on a tiré sur le motard, il est parti avec tueur sur la moto.

II.3. D'AUTRES FAITS RAPPORTES

Soixante-dix tombes du cimetière de Mpanda détruites en province de Bubanza

L'information parvenue à la Ligue Iteka en date du 4 novembre 2016 a indiqué que plus de 70 tombes du cimetière de Mpanda en commune Gihanga de la province Bubanza, ont été détruites dans un délai de 2 mois par des personnes qui volent les tôles et les tubes qui les supportent. Les cercueils sont restés en plein air selon les témoins sur place à Mpanda. Ces sources pointent du doigt certains fossoyeurs du même cimetière comme étant à la base de cette destruction. Deux suspects, Ildephonse Bizindavyi et Dunia, tous des Imbonerakure,

avaient été arrêtés par la police en date du 27 octobre 2016, puis relâchés le 1^{er} novembre 2016.

Les sources policières n'ont pas voulu révéler les mobiles de cette libération mais elles affirment que les enquêtes continuent afin d'identifier les auteurs. Pour être arrêtés Ildephonse Bizindavyi a été interpellé par les voisins de Dunia afin qu'il aille voir des tas de tôles et des tubes qui ont été volés au cimetière et qui étaient stockés au domicile de Dunia à Buringa, tout près du cimetière. Les voisins en ont profité pour alerter la police lorsque Dunia et Ildephonse s'accusaient mutuellement devant un fait accompli. Ils ont été arrêtés et conduits au cachot de PJ Gihanga le 27 octobre 2016. La population de cette localité indique que cette impunité vient accentuer ce genre de comportement en faveur des Imbonerakure.

Trois mille cinq cent enseignants redéployés dans le pays

La commission en charge du redéploiement du personnel enseignant a présenté en date du 28 octobre 2016, le rapport national des résultats du redéploiement des enseignants. Selon ce rapport, 3500 enseignants ont été redéployés. Cette présentation a eu lieu au cours d'un atelier organisé par le Ministre de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique. Le redéploiement soulève néanmoins des remous des enseignants qui estiment avoir été redéployés de manière très injuste.

Une personne tuée à la frontière du Rwanda et du Burundi

Un homme a été tué par balle sur le lac Rweru qui marque la frontière entre le Burundi et le Rwanda. Ce qui illustre de nouvelles tensions entre Bujumbura et Kigali. Selon des sources sur place, ils étaient au nombre de trois personnes à traverser le lac Rweru qui sépare le Rwanda et le Burundi. La première a été abattue d'une balle dans le ventre par des soldats rwandais, selon la police burundaise qui a repêché le corps, la deuxième a été capturée tandis que la troisième a pu regagner la rive du côté du Burundi.

Mais la police n'a pas cherché en savoir plus car il s'agit de transporteur de vivres et de personnes selon son porte-parole, Pierre Nkurikiye. Du côté rwandais, on dément toute implication, il n'a eu qu'un seul tir, et aucun prisonnier capturé. L'armée rwandaise reconnaît toutefois que la zone est sujette à des tensions. C'est le deuxième commerçant burundais tué sur cette frontière en moins d'un mois. Le premier transportait des marchandises pendant la nuit à travers la forêt lorsqu'il a été abattu. Les autorités burundaises ont interdit le transport de personnes et des marchandises vers le Rwanda. Une mesure qui suscite la colère des commerçants frontaliers. Bujumbura accuse l'armée rwandaise de mener des incursions sur son territoire et d'avoir battu un burundais après lui avoir détruit sa maison.

Une personne tuée en province Gitega

En date du 6 novembre 2016, Siméon Ciza, a été tué à coup de gourdins par des personnes non identifiés, sur la colline Masenga, commune et province Gitega, Des sources sur place indiquent que la victime rentrait chez elle.

III. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Des violations des droits de l'Homme et allégations de violations de droits de l'Homme, consécutives à la dégradation du contexte politique depuis le début de la contestation du troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza continuent d'être enregistrées dans différents coins du pays.

La hantise d'une rébellion imminente qui combat le pouvoir du Président Pierre Nkurunziza est la source de multiples cas de tortures, d'enlèvements et d'arrestations arbitraires et illégales.

La ligue Iteka est inquiète des exécutions extrajudiciaires dont l'existence des fosses communes dans le pays constitue une preuve irréfutable des massacres qui se commettent dans le pays. Une nouvelle fosse commune vient en effet d'être signalée en zone Maramvya, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural.

Elle déplore le comportement des jeunes Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD qui arrêtent des gens et qui commettent des tortures et des assassinats dans l'impunité totale avec une complicité sans égale de l'administration publique et des forces de défense et de sécurité.

Ainsi, vu la situation continuellement grave des droits de l'Homme au Burundi, la Ligue Iteka recommande :

A) Au Gouvernement du Burundi

- De mettre fin sans tarder à la violence d'Etat et aux violations des droits de l'Homme en assurant la sécurité et la protection de la population sans discrimination ;
- De démanteler et désarmer la milice de la ligue des jeunes Imbonerakure qui sème la terreur dans le pays et qui s'est substituée à l'administration et aux corps de sécurité, au lieu de chercher à la légaliser ;
- De faire respecter le code de procédure pénale et le code militaire pour des cas d'arrestations qui sont actuellement faites et/ou traités par des personnes qui n'en ont pas la compétence ;
- De mettre fin à l'injustice et à la politique de la terreur, la source de tous les maux qu'a connus le peuple burundais depuis son indépendance ;
- D'éviter de faire le bras de fer avec des partenaires qui n'ont cessé de secourir des populations burundaises en état de vulnérabilité.

B) A l'UA

- De mettre en application sa décision qui consistait à envoyer une force militaire de protection de la population burundaise en détresse.

C) Au conseil de sécurité des Nations Unies

- De prendre toutes les résolutions susceptibles de restaurer la paix dans le pays et de garantir la protection des droits humains ;
- De mettre en application la décision prise d'envoyer une force de protection de la population burundaise.

D) A la Médiation et à l'EAC

- D'amener le régime du Président Pierre Nkurunziza autour d'une table des négociations pour un dialogue inclusif, sincère afin de trouver une solution politique durable à la crise ;
- De prendre des sanctions si le pouvoir burundais continue à décliner l'offre de la Médiation.

E) A la population

- De rester solidaire et de ne pas céder aux sollicitations et enseignements divisionnistes ou toute sollicitation dans le sens de la violence ;
- De dénoncer tout acte de nature à semer ou à entretenir l'insécurité.

F) A la CPI

- D'accélérer les procédures d'analyse des dossiers lui soumis et procéder aux inculpations qui s'imposent.